

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 juin 2017**

2017-04- 92

**Date d'affichage :**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 27 juin 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 21 juin 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy le Potier : M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Pierre HENRY, M. Christophe BONNET à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Gilles BILLIOT à M. Pascal HERRERO

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

---

**Objet : Emplois saisonniers 2017 – Office du tourisme de Ligny-Le-Ribault**

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de la saison estivale 2017, et afin d'assurer l'ouverture au public de l'Office du Tourisme de Ligny-le-Ribault, il convient de créer 2 postes d'adjoints administratifs (échelle C1 de rémunération) à temps complet :

Du 1er juillet au 31 juillet 2017 inclus : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif, 1<sup>er</sup> échelon soit IB 347 / IM 325. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-2° de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité).

Du 1er août au 31 août 2017 inclus : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif, 1<sup>er</sup> échelon soit IB 347 / IM 325. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-2° de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**RECRUTE** deux agents en emplois saisonniers, comme précisé ci-dessus, sachant que les crédits sont prévus au budget primitif 2017, chapitre 012 – 64131.

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

ID : 045-200005932-20170627-2017\_04\_92-DE

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE